

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(27\)](#)[Item Marie Moret à Offroy et Cie, 29 février 1888](#)

Marie Moret à Offroy et Cie, 29 février 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[29 février 1888](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Offroy et Cie](#)

Lieu de destination60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméMarie Moret envoie à Offroy et Cie des coupons de rente française faisant partie de la succession de Godin et sollicite, en accord avec Gaston Ganault, le versement des arrérages sur son compte.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Lieux cités[46, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (27)

Collation1 p. (154r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
29 janvier 1888

Messieurs Affroy et C^{ie},

J'ai l'honneur de vous
envoyer, par ce courrier,
sous pli chargé séparé,
11 coupons de rente française
3 % amortissable, échus
au 16 janvier dernier et
dont voici le détail :

1 de 750 fr.	==	750
3 de 375 "	==	1125
2 " 150 "	==	300
2 " 75 "	==	150
2 " 37,50 "	==	75
3 " 15 "	==	45
2 " 7,50 "	==	15
<hr/>		<hr/>

11 coupons ai touchés 2.460 fr.

Ces coupons font partie
de la succession de mon
mari. Veuillez vous en-
tendre avec son exécuteur
testamentaire : M. Ganault
député de l'Aisne, 26 rue
Notre Dame des champs
Paris, pour en encaisser
régulièrement le montant
et le porter au crédit du
compte de feu mon mari
chez vous.

C'est d'accord avec
M. Ganault que je vous
fais cet envoi.

Veuillez, Messieurs,
m'accuser réception de
la présente et agréer je
vous prie, mes civilités
distinguées

me Gadin